



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

**Séance du 30 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MM AYRAL - COLOMBIER - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - BONNASSIEUX - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CHIHA - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - LAROCHE - LENCOU - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RICARD - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

**N° 2024/56**

**Objet : Administration : Etude préalable au transfert des compétences eau et assainissement - demande de subventions auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

Vu la délibération n°2024/56 en date du 30 avril 2024 attribuant le marché d'étude préalable au transfert des compétences Eau et Assainissement,

Monsieur le Président précise que la CCLPA va mener une étude préalable au transfert des compétences Eau et Assainissement. Le groupement conjoint, EXFILO domicilié 6, rue Maurice Caunes - 31200 Toulouse et ALTEREO domicilié 26, chemin de Fondeyre - 31200 Toulouse, a été retenu pour un montant de 60 350 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

Afin de mener à bien cette étude, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de demander un accompagnement technique mais aussi financier auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Concernant le volet financier, Monsieur le Président propose le plan de financement suivant pour cette étude préalable :

Agence de l'Eau Adour-Garonne (50 %) .....	30 175 €
Département du Tarn (30 %)	18 105 €
CCLPA (20 %)	<u>12 070 €</u>
	60 350 € HT

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement de l'étude préalable au transfert des compétences Eau et Assainissement comme détaillé ci-dessus et de solliciter auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne un accompagnement technique lors de la réalisation de cette étude mais aussi un accompagnement financier par le biais d'une subvention comme précisée dans le plan de financement ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement de l'étude préalable au traitement des eaux usées et des eaux pluviales et des Assainissement comme détaillé ci-dessus,
- sollicite auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne un accompagnement technique lors de la réalisation de cette étude mais aussi un accompagnement financier par le biais d'une subvention comme précisée dans le plan de financement ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits Budget Principal 2024,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Philippe LAROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Laroche', written in a cursive style.